

Communauté d'Agglomération du Sud

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2016

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés	4
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	5
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	5
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	5
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	6
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	8
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	8
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	8
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'assainissement collectif type (D204.0).....	11
2.3.	Recettes	11
3.	Indicateurs de performance	12
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	12
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	14
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	14
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	15
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	15
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	16
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	16
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	17
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	17
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	18
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	18
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	19
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	19
4.	Financement des investissements	20
4.1.	Montants financiers.....	20
4.2.	Etat de la dette du service	20
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	21
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	22

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération du Sud
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Entre-Deux, Le Tampon, Saint-Joseph, Saint-Philippe
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage : En cours de définition sur l'ensemble du territoire, un zonage existe depuis 2012 sur la commune de l'Entre Deux
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 05/02/2014

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service (Station d'épuration de Saint Joseph)
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Veolia eau
- Date de début de contrat : 01/01/2015
- Date de fin de contrat : 31/12/2022
- Nature exacte de la mission du prestataire : Collecte des eaux usées, transport d'effluents, entretien, maintenance et exploitation des unités de dépollution des eaux

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **25 005** habitants au 31/12/2016 (21 758 au 31/12/2015).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **11 922** abonnés (foyers effectivement raccordés) au 31/12/2016 (9 237 au 31/12/2015).

Nombre d'abonnés raccordables non raccordés : **1 901**.

Le service public d'assainissement semi-collectif dessert **844** abonnés.

La répartition des abonnés raccordés et raccordables, par commune et par service, est la suivante :

Nombre d'abonnés raccordés et raccordables - année 2016

	Assainissement Collectif	Assainissement Semi Collectif
St Joseph	2 870	326
Le Tampon	9 647	406
Entre Deux	1 299	-
St Philippe	-	112
TOTAL	13 816	844

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 14 660.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 115,68 abonnés/km) au 31/12/2016. (91,18 abonnés/km au 31/12/2015).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,10 habitants/abonné au 31/12/2016. (2,36 habitants/abonné au 31/12/2015).

1.5. Volumes facturés



Le tableau ci-dessous présente les volumes facturés aux abonnés domestiques⁽¹⁾ au cours de l'année 2016.

Volumes facturés en m3 - année 2016

	Assainissement Collectif	Assainissement Semi Collectif
St Joseph	390 872	45 186
Le Tampon	1 021 926	55 043
Entre Deux	173 200	-
St Philippe	-	17 369
TOTAL	1 585 998	117 598

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*



Volumes exportés vers la station d'épuration de Pierrefonds – Commune de Saint Pierre	Volumes exportés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Tampon	638 909	1 021 926	+59,9%
Total des volumes exportés	638 909	1 021 926	+59,9%

Il n'y a aucun import d'effluents sur le périmètre du service.

1.7. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 3 au 31/12/2016 (4 au 31/12/2015).

1.8. *Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert*



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 103 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 103 km (101,3 km au 31/12/2015).

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de l'Entre-Deux Code Sandre de la station : 109740300001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe 1)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service	31/12/1993			
Commune d'implantation	Entre-Deux (97403)			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	4 500			
Nombre d'abonnés raccordés	1 299			
Nombre d'habitants raccordés	2 728			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	1 000			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	autorisation en date du		25 septembre 2001	
	Arrêté préfectoral n°01-2736/SG/DAI-3			
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Ravine Bras Long		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	70%
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75%
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90%
Charges rejetées par l'ouvrage				
Voir detail en annexe 2				

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : Station d'épuration de Saint Joseph
Code Sandre de la station : 109741200001

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe 1)	Traitement biologique par boue activée faible charge			
Date de mise en service	21/09/2015			
Commune d'implantation	Saint Joseph			
Lieu-dit	Rive droite de la ravine des Grègues - Déchetterie			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	18 500			
Nombre d'abonnés raccordés	2 870			
Nombre d'habitants raccordés	6 027			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	3 030			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	autorisation en date du	23 octobre 2009		
		Arrêté préfectoral n°09-2734/SG/DRCTCV		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur :	Milieu marin		
	Nom du milieu récepteur :	Océan Indien		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	80%
DCO	125	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	75%
MES	35	<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou	90%
Charges rejetées par l'ouvrage				
Voir détail en annexe 2				

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)**1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration**

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS
Station d'épuration de l'Entre-Deux (Code Sandre : 109740300001)	2,2
Station d'épuration de Saint Joseph (Code Sandre : 109741200001)	49,3
Total des boues produites	51,5

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2015 en tMS	Exercice 2016 en tMS
Station d'épuration de l'Entre-Deux (Code Sandre : 109740300001)	3,4	2,2
Station d'épuration de Saint Joseph (Code Sandre : 109741200001)	0	48,2
Total des boues évacuées	3,4	50,4

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

La grille tarifaire a été modifiée entre 2016 et 2017.

Tarifs		Au 01/01/2016
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement ⁽¹⁾	24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³ de 0 à 60 m ³	0,3000 €/m ³
	Prix au m ³ de 61 à 90 m ³	0,6200 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 90 m ³	0,7500 €/m ³
Autre :		___ €
Part du délégataire		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement ⁽¹⁾	15,43 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³ de 0 à 60 m ³	0,58 €/m ³
	Prix au m ³ de 61 à 90 m ³	0,88 €/m ³
	Prix au m ³ de 91 à 120 m ³	1,38 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	1,88 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽²⁾	2,1 %
Redevances		
	Modernisation des réseaux de collecte	0,04 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Tarifs		
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement ⁽¹⁾	20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³ de 0 à 50 m ³	0,2500 €/m ³
	Prix au m ³ de 51 à 100 m ³	0,4000 €/m ³
	Prix au m ³ de 101 à 200 m ³	1,0000 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 200 m ³	1,2000 €/m ³
Autre :		__0_ €
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement ⁽¹⁾	15,46 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³ de 0 à 60 m ³	0,5809 €/m ³
	Prix au m ³ de 61 à 90 m ³	0,8814 €/m ³
	Prix au m ³ de 91 à 120 m ³	1,3822 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	1,8829 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽²⁾	2,1 %
Redevances		
	Modernisation des réseaux de collecte	0,0400 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Pour le service d'assainissement semi-collectif, la tarification est la suivante :

TARIFICATION		Assainissement semi collectif
Délégataire		Veolia eau
Abonnement annuel		9,86 €
Tranche 1	De 0 à 60 m ³	0,3706 €
Tranche 2	de 61 à 90 m ³	0,4707 €
Tranche 3	de 91 à 120 m ³	0,5709 €
Tranche 4	Au-delà de 200 m ³	0,6711 €
Collectivité		CASUD
Abonnement annuel		- €
Tranche 1	De 0 à 60 m ³	0,2500 €
Tranche 2	de 61 à 90 m ³	0,3000 €
Tranche 3	Au-delà de 90 m ³	0,4000 €

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n°12-20160617 du 17/06/2016 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif,
- Délibération n°09 du 05 octobre 2011 fixant les tarifs du service d'assainissement semi-collectif.

2.2. Facture d'assainissement collectif type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	24,00	20,00	-16,7%
Part proportionnelle	36,00	33,00	-8,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	60,00	53,00	-13,2%
Part du délégataire (Veolia eau)			
Part fixe annuelle	15,44	15,46	+0,1%
Part proportionnelle	69,60	69,70	+0,1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	85,04	85,16	+0.1%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	4,80	4,80	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	0%
Autre : _____	0,00	0,00	0%
TVA	3,14	3,00	-4,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	7,94	7,80	-1,8%
Total	152,98	145,96	-4,6%
Prix TTC au m³	1,2748	1,2163	-4,6%

Le tarif est unifié pour chaque service sur chaque commune.

Type de service	Prix au 01/01/2016 en €TTC/m ³	Prix au 01/01/2017 en €TTC/m ³
Assainissement collectif	1,2748	1,2163
Assainissement semi-collectif	0,7585	0,7583

La facturation est effectuée avec une fréquence trimestrielle.

2.3. Recettes



Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2016 : 1 632 056 €.

3. Indicateurs de performance

3.1. **Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2016, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 86,24% des 13 816 abonnés potentiels (69,45% pour 2015).

3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

nombre de points	Valeur	points potentiels
------------------	--------	-------------------

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	22%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	16%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	30

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2016 (110 pour 2015).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
Station d'épuration de l'Entre-Deux	178,9	100	En attente données DEAL
Station d'épuration de Saint Joseph	234,6	SO	En attente données DEAL

L'indice global de conformité de la collecte des effluents pour l'année 2016 doit être fourni par le service police de l'eau de la DEAL (100 en 2015).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
Station d'épuration de l'Entre-Deux	178,9	100	En attente données DEAL
Station d'épuration de Saint Joseph	234,6	SO	En attente données DEAL

L'indice global de conformité des équipements des STEU pour l'année 2016 doit être fourni par le service police de l'eau de la DEAL (100 en 2015).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
Station d'épuration de l'Entre-Deux	178,9	100	100
Station d'épuration de Saint Joseph	234,6	SO	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est estimé à 100 (100 en 2015).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de l'Entre-Deux :

Filières mises en oeuvre		tMS
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	2,2
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		2,2

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration de Saint Joseph :

Filières mises en oeuvre		tMS
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	48,2
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		48,2

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2016, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2015).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2016, 3 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2016, le taux de débordement des effluents est de 0,120 pour 1000 habitants (0,092 en 2015).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2016 : 0

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2016, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (16,8 en 2015).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières exercices, aucun linéaire de réseau n'a été renouvelé.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2016, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0% (0% en 2015).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2016, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2016	Nombre de bilans conformes exercice 2016	Pourcentage de bilans conformes exercice 2015	Pourcentage de bilans conformes exercice 2016
Station d'épuration de l'Entre-Deux	14	12	100	85,7
Station d'épuration de Saint Joseph	11	11	SO	100,0

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 93,8% (100 en 2015).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2015	Exercice 2016
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Non
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (20 en 2015).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette en €	16 967 000	16 392 000
Epargne brute annuelle en €	3 202 000	238 000
Durée d'extinction de la dette en années	5,3	68,9

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2016 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2015 tel que connu au 31/12/2016	—	84 982
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2015	—	1 131 806
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2015	5	7,51

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 103

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2016, le taux de réclamations est de 7,03 pour 1000 abonnés (0 en 2015).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	16 967 000	16 392 000

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Sur l'année, aucune somme n'a fait l'objet d'abandon de créances ou de versement à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2016 (0,0476 €/m³ en 2015).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2015	Valeur 2016
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	21 758	25 005
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	3,4	2,2
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,75	1,22
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	69,45%	86,24%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	110	30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	En attente données DEAL
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	En attente données DEAL
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0476	—
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,092	0,120
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	16,8	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	93,8%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	5,3	68,9
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	5%	7,51%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0	7,03

Annexe 1 – Synoptiques des filières de traitement

Envoyé en préfecture le 03/10/2017
Reçu en préfecture le 03/10/2017
Affiché le 
ID : 974-249740085-20170922-AFF28_CC220917-DE

Envoyé en préfecture le 03/10/2017

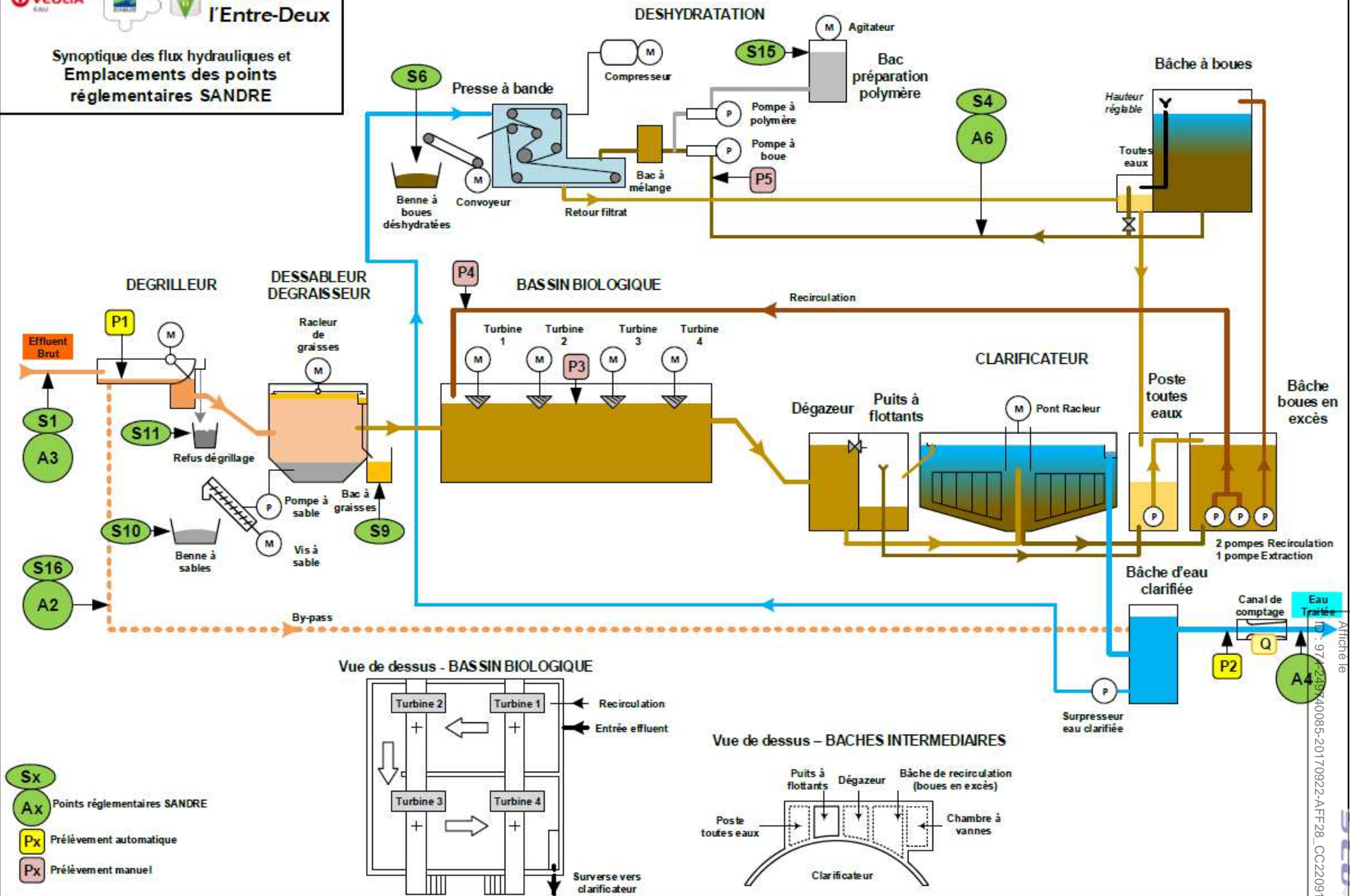
Reçu en préfecture le 03/10/2017

Affiché le



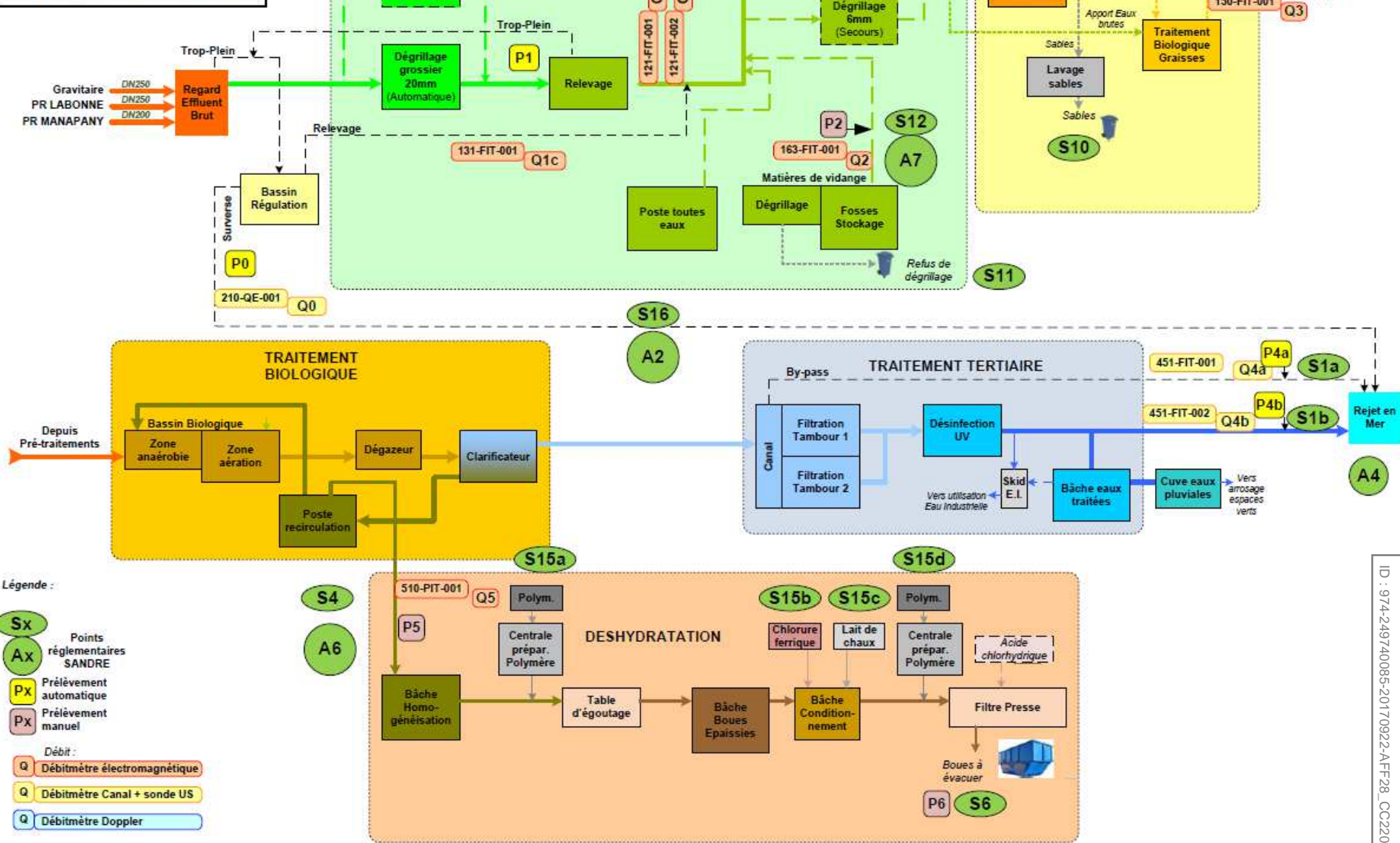
ID : 974-249740085-20170922-AFF28_CC220917-DE

Synoptique des flux hydrauliques et
Emplacements des points
réglementaires SANDRE



- Sx** Points réglementaires SANDRE
- Ax** Points réglementaires SANDRE
- Px** Prélèvement automatique
- Px** Prélèvement manuel

Synoptique des flux hydrauliques et Emplacements des points réglementaires SANDRE



- Légende :**
- Sx** Points réglementaires SANDRE
 - Ax** Prélèvement automatique
 - Px** Prélèvement manuel
 - Q** Débitmètre électromagnétique
 - Q** Débitmètre Canal + sonde US
 - Q** Débitmètre Doppler

Annexe 2 – Bilans d'autosurveillance

STEP de Saint Joseph
Code SANDRE : 109741200001

	DCO		DBO ₅		MES	
	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
04/01/2016	35	98%			5	99%
07/01/2016	37	94%			9	96%
11/01/2016	25	97%			2	99%
14/01/2016	46	93%			6	97%
19/01/2016	36	99%			4	100%
21/01/2016	33	92%			3	99%
25/01/2016	32	95%			6	98%
28/01/2016	46	97%			12	98%
01/02/2016	39	96%			8	98%
04/02/2016	40	96%			8	98%
08/02/2016	36	93%			3	99%
11/02/2016	37	96%			7	99%
15/02/2016	35	96%			5	99%
18/02/2016	34	97%			4	99%
22/02/2016	31	98%			2	100%
01/03/2016	24	96%	3	99%	2	99%
03/03/2016	29	96%			8	97%
08/03/2016	31	96%			6	98%
10/03/2016	29	0%			3	0%
15/03/2016	26	97%	3	99%	4	99%
17/03/2016	25	97%			2	99%
21/03/2016	24	97%			6	99%
29/03/2016	22	98%			4	99%
31/03/2016	18	98%			6	98%
05/04/2016	21	97%			2	100%
07/04/2016	19	98%			3	99%
12/04/2016	18	98%			5	99%
14/04/2016	17	97%			4	99%
19/04/2016	20	97%	9	96%	3	99%
21/04/2016	18	98%			3	99%
26/04/2016	25	98%			6	99%
28/04/2016	24	97%			6	99%
03/05/2016	20	96%	5	96%	3	99%
10/05/2016	22	98%			4	99%
12/05/2016	25	97%			3	99%
17/05/2016	24	97%	7	97%	4	99%
19/05/2016	27	97%			5	98%
24/05/2016	25	97%			2	99%
26/05/2016	24	96%			1	100%
31/05/2016	22	97%	5	98%	2	100%
02/06/2016	24	96%			2	99%
07/06/2016	26	97%			5	99%

	DCO		DBO ₅		MES	
	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
09/06/2016	27	97%			6	99%
14/06/2016	29	95%	5	97%	7	97%
16/06/2016	20	99%			5	99%
21/06/2016	23	97%			3	100%
23/06/2016	24	98%			2	100%
28/06/2016	25	97%	5	98%	2	99%
30/06/2016	23	98%			8	98%
05/07/2016	23	97%			5	99%
07/07/2016	23	97%			2	99%
13/07/2016	24	97%			5	98%
10/08/2016	15	94%	3	98%	2	97%
25/08/2016	31	95%			5	98%
31/08/2016	21	94%			4	95%
13/09/2016	39	91%	8	96%	15	91%
20/09/2016	30	91%	4	98%	9	88%
06/10/2016	44	97%			9	99%
25/10/2016	28	92%	3	98%	5	96%
13/11/2016	21	93%	3	98%	2	98%
17/11/2016	12	95%			2	96%
30/11/2016	21	84%	3	94%	2	95%
15/12/2016	45	93%			7	97%

STEP de l'Entre Deux
Code SANDRE : 109740300001

	DCO		DBO ₅		MES	
	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
12/01/2016	36	91%	8	96%	7	91%
27/01/2016	27	95%	3	99%	5	95%
09/02/2016	77	86%	9	97%	2	99%
01/03/2016	47	91%	9	97%	14	95%
14/04/2016	59	91%	7	98%	16	95%
18/05/2016	70	83%	10	95%	55	58%
07/06/2016	41	84%	6	95%	13	84%
21/06/2016	40	91%	10	96%	12	92%
21/07/2016	79	91%	7	99%	27	95%
23/08/2016	121	78%	10	96%	67	50%
29/09/2016	66	95%	10	98%	36	95%
25/10/2016	42	96%	9	98%	10	98%
09/11/2016	43	96%	6	99%	9	99%
07/12/2016	67	91%	5	99%	27	92%